

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS e 30/11/2015 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE fecture le 30/11/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20151123-2015 11 147-DI

#### **SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

15-11-147 - 1/9

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean-Luc DARQUEST, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Val DUCLOS, Michel GALAND, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Annie POUZARGUE, Denis SIRDEY, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

#### Absents:

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame	Corinne	VENAYRE	a été	nommée	secrétaire	de	séance

#### RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

Envoyé en préfecture la 55/117/2015 - 2/9

Recu en préfecture le 30/11/2015

ID: 033-200027068-20151123-2015\_11\_147-DE

### CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DIRECTION PILOTAGE ET EXPERTISE DES MOYENS **TECHNIQUES**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu les dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT,

Vu l'avis de la Commission ressources humaines et mutualisation en date du 1er octobre 2015,

Vu l'avis du comité technique de La Cali en date du 3 novembre 2015,

Vu l'avis du comité technique de la Ville de Libourne en date du 5 novembre 2015,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 novembre 2015,

Considérant l'intérêt des signataires de se doter de services communs,

Le CGCT, et notamment son article L5211-4-2 modifié par l'article 67 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM), prévoit qu'« en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs ».

Certains services, en dehors des compétences transférées, sont d'ores et déjà partagés avec la Ville de Libourne par le biais de prestations de services ou de mises à disposition croisées de personnels, comme l'informatique ou encore l'observatoire fiscal. La Cali souhaite dorénavant s'engager dans une démarche de véritable mutualisation au sens de cette nouvelle loi MAPTAM, en s'appuyant sur cet outil juridique qu'est le service commun.

La concertation initiée depuis plusieurs mois avec les communes en vue de l'élaboration du schéma de mutualisation des services de La Cali, qui devra être présenté en Conseil communautaire d'ici fin 2015, a permis d'identifier des besoins en la matière.

Le diagnostic restitué et validé en Conférence des Maires du 28 septembre dernier a notamment mis en exergue l'opportunité de pallier le manque de ressources à disposition des communes en matière d'ingénierie technique et de renforcer également leurs moyens en matière de gestion et d'entretien du patrimoine.

A cette fin, le projet de création d'un service commun « direction pilotage et expertise des moyens techniques » a émergé, avec comme objectif de préfigurer la structuration de solutions opérationnelles en la matière, au bénéfice des communes volontaires.

Ce service commun regrouperait ainsi, dans un premier temps, le directeur des services techniques de La Cali (ingénieur principal, cat. A) et celui de la Ville de Libourne (ingénieur principal, cat. A, détaché sur emploi fonctionnel de D.G.S.T.), dont les compétences complémentaires seraient mises à profit à la fois pour créer des synergies au bénéfice des deux collectivités qui mettent en place ce service commun et pour réaliser un état des lieux précis des besoins des communes qui seraient susceptible d'y participer. En outre, cette étape de préfiguration d'un service commun élargi pourrait également prévoir la réalisation d'un certain nombre d'opérations collectives bénéficiant aux communes volontaires et demandeuses (achat groupé, étude commune, assistante à la mise à disposition de matériel...).

#### Liste des postes du service commun :

Fonction poste	Collectivité d'origine	Grade	
D.G.S.T.	Ville de Libourne	Ingénieur principal	
Adjoint au D.G.S.T.	CALI	Ingénieur principal	

Au terme de cette première phase, la constitution d'un bureau d'ingénierie territoriale pourrait être proposée, ainsi que de nouvelles prestations aux communes du territoire, à l'instar de la production florale en s'appuyant sur les serres municipales libournaises. Ce service devra également pouvoir accompagner les communes volontaires dans le développement de mutualisations infra-communautaires ou le renforcement de celles déjà existantes, notamment en matière de partage de matériels et d'engins.

Le périmètre de la mutualisation des moyens techniques à l'échelle de notre territoire se dessinera progressivement. Il est important d'entendre les besoins de chacun en la matière, mais aussi de réfléchir a des modalités rorganisationnelles qui permettent de lever d'éventuels freins opérationnels, aussi l'impulsion de cette démarchie doit pouvoir être portée par des acteurs capables d'avoir cette vision d'ensemble.

La création de ce service commun « direction, pilotage et expertise des moyens techniques » se fera dans le respect d'un principe de neutralité budgétaire, à savoir que la répartition de dépenses existantes au moment de la création du service commun (charges de personnel essentiellement) détermine la clé de répartition des charges du service commun créé. Les charges communes seront donc financées selon la clé de répartition suivante : 60 % pour la ville de Libourne et 40 % pour La Cali. Les deux partenaires bénéficieront en revanche des effets positifs de la mise en commun (économie d'échelle, optimisation des moyens,....).

Une convention régissant ce service commun aura pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre, tant financière qu'organisationnelle de ces transferts, selon les principes exposés ci-dessus.

Cette nouvelle organisation implique, à la ville de Libourne, la suppression du poste rattaché au service mis en commun, avec, en contrepartie, sa création à La Cali.

Enfin, il est proposé que le remboursement des frais engagés par le service commun communautaire pour le compte de la Ville de Libourne soit imputé sur l'attribution de compensation de la commune afin que la mise en œuvre de cette mutualisation ait également un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale du territoire.

Il convient de noter que l'ensemble des démarches qui seront menées en vue de proposer aux communes, à l'issue de la phase de préfiguration, un service commun élargi, ne donneront pas lieu à une contrepartie financière de leur part. Elles seront assumées par La Cali et la Ville de Libourne, au travers du service commun.

Au-delà de cette phase, toute décision de constitution d'un service commun élargi (bureau d'études, prestations, interventions, etc.) sera conditionnée par l'acceptation d'une répartition des charges avec les communes bénéficiaires.

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, **58** pour et **5** abstentions (*Philippe DURAND-TEYSSIER*, *Jean Claude ABANADES*, *Mireille CONTE-JAUBERT*, *Stéphane CATALAN*, *Marcel BERTHOME*)

#### Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
  - le principe d'une mutualisation entre La Cali et la ville de Libourne au travers de la création d'un service commun « direction pilotage et expertise des moyens techniques », à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015;
  - la convention constitutive de création dudit service commun, dont le projet est joint à la présente délibération ;
  - la fiche d'impact individuelle décrivant les incidences RH liées à l'intégration des deux agents au service commun nouvellement créé;
  - le principe du transfert, au sein des effectifs communautaire, du personnel de la Ville de Libourne attaché à ce service
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON

Romexpedition conforme Philippe Bulsson, Président Se la Communauté d'Agglomération du Libournais



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE recture le 30/11/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20151123-2015\_11\_149-DE

#### **SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

15-11-149 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean-Luc DARQUEST, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Val DUCLOS, Michel GALAND, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Annie POUZARGUE, Denis SIRDEY, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

#### Absents:

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne	VENAYRE	a été	nommée	secrétaire	de	séance	

### RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

Affiché le

ID: 033-200027068-20151123-2015\_11\_149-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-2;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 novembre 2015,

Vu l'avis favorable des Comité techniques de La Cali et de la Ville de Libourne,

Deux modifications sont proposées au tableau des effectifs.

- Service Commun : inscription au tableau des effectifs d'un poste transféré

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du service commun « direction pilotage et expertise des moyens techniques », il convient de procéder au transfert du poste occupé par le D.G.S.T. de la Ville de Libourne (catégorie A, ingénieur principal détaché sur emploi fonctionnel), qui se voit confier la direction de ce service nouvellement créé.

La convention constitutive du service commun prévoit que son financement s'effectuera par le biais de l'attribution de compensation afin de valoriser le coefficient d'intégration fiscale du territoire.

- Transformation d'un poste vacant

Par ailleurs, suite au départ en détachement, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, d'un gestionnaire marchés publics (catégorie B – rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe) au sein de la Direction des affaires financières, fiscales, juridiques et de la commande publique, un recrutement a été lancé afin de procéder à son remplacement. A l'issue de l'appel à candidatures, le choix du jury s'est porté sur un candidat non titulaire qui sera positionné sur le grade d'entrée du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Il s'agit donc de supprimer le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et de le remplacer par un poste de rédacteur territorial.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

#### Le Conseil communautaire décide :

- de créer au tableau des effectifs, à compter du 1er décembre 2015 :
  - 1 poste d'ingénieur principal (catégorie A) à temps complet.
  - d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir ce poste par voie de transfert.
  - 1 emploi fonctionnel de Directeur général des services techniques des communes et E.P.C.I. de 40 000 à 80 000 habitants;
  - d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir cet emploi par voie de détachement du fonctionnaire nouvellement transféré.
  - 1 poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent non titulaire, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée susvisée).
- de supprimer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 :
  - 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet (catégorie B).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2015.

Certifié exécutoire compte tonu de la transmission en Sous-Préfedure le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUSSION

Pour expédition conforme
Paulope BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais